

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 31

Rédiger ainsi l'alinéa 29 :

« *b*) Les deux dernières phrases du premier alinéa et le second alinéa du II sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination qui maintient des dispositions particulières au statut de l'ARJEL qui ne sont plus fixées par le statut général, notamment la durée du mandat de membre.